

Rédiger un mémoire de master

Les étapes principales

Décembre 2025

Ce document rappelle brièvement ce qui est attendu d'un mémoire de master à la Faculté universitaire de Théologie protestante de Bruxelles. Il expose les différentes étapes de l'élaboration d'un mémoire.

Le cycle de master

Le cycle régulier du master (mémoire compris) se déroule normalement sur deux années académiques. Il correspond à l'obtention de 120 crédits ECTS. L'ensemble du cycle doit être achevé dans un délai maximum de quatre années académiques.

Qu'est-ce que le mémoire de master ?

Le mémoire de master est un travail écrit sur un sujet défini par l'étudiant·e et son/sa promoteur/-trice. Le/la promoteur/-trice doit enseigner à la Faculté et être titulaire d'un doctorat.

L'étudiant·e doit démontrer sa capacité à problématiser en utilisant les outils et méthodes du champ disciplinaire travaillé.

Le mémoire est un travail rédactionnel de 120 000 à 160 000 caractères espaces compris. Il comprend une bibliographie et une table des matières. Cela correspond à 60-80 pages de 2 000 caractères espaces compris. La police de caractères autorisée est Times New Roman 12 ; l'interligne doit être de 1,5 ; les marges sont normales (haut : 2,5cm ; bas : 2,5cm ; gauche : 2,5cm ; droite : 2,5cm) ; le texte est justifié. Les règles à respecter pour la présentation de la bibliographie sont celles des éditions Classiques Garnier (normes employées par la revue de la faculté, disponibles sur demande) ou éventuellement les normes APA.

Le travail de mémoire s'étend sur l'ensemble du cycle de master.

Master 1

Dès l'entrée en master, l'étudiant·e réfléchit à un sujet de mémoire. Il/Elle est encouragé·e à en discuter avec le ou les enseignant(s) susceptible(s) de l'accompagner dans sa recherche. Le sujet et le choix du promoteur sont attendus **pour la fin du mois de mai**. Dans un document, il/elle propose un premier titre, fait un résumé du ou des thèmes qui seront abordés dans le mémoire et donne une ébauche des éléments bibliographiques (une page pour le tout). Cette proposition est transmise au doyen qui la présente, à titre informatif, à la session de juin du collège des enseignants. La coordination des études prend note du sujet de mémoire et du nom du/de la promoteur/-trice.

Après l'acceptation de son sujet, l'étudiant·e peut commencer le travail sur son mémoire. Il/Elle rassemble la documentation nécessaire, pose une problématique, rédige un plan et choisit une méthodologie

Master 2

Durant la deuxième année de master, l'étudiant·e maintient des contacts réguliers avec son/sa promoteur/-trice pour l'informer de l'état d'avancement de son travail et de sa méthodologie. Il appartient à chaque étudiant de gérer de façon responsable le déroulement des différentes étapes qui jalonnent la rédaction de son mémoire pour mener le projet au terme attendu. Pour une défense en juin, la rédaction devrait être achevée à la fin du premier quadrimestre. Pour une défense en septembre, la rédaction devrait être achevée en mars.

Nota bene. Si, en cours de processus, viennent à se manifester un problème de santé ou une difficulté relationnelle – entre promoteur/-trice et étudiant·e – ou tout autre problème qui mettrait en péril la finalisation du travail dans les termes attendus, il appartient tant au/à la promoteur/-trice qu'à l'étudiant·e d'en faire part, par écrit, au doyen de la faculté et à la coordination des études, qui solliciteront au besoin la commission des études.

Première version complète

Trois mois avant le dépôt, une première version complète du mémoire doit être soumise au/à la promoteur/-trice pour corrections et modifications éventuelles. Au cours de la même période, le/la promoteur/-trice prend contact avec un deuxième membre du jury (voir un troisième s'il/si elle le juge nécessaire en fonction du sujet traité). Cette démarche est ensuite formalisée auprès du doyen et de la coordination des études.

Dépôt du mémoire

Avant de pouvoir imprimer la version définitive de son mémoire, l'étudiant(e) demande à son/sa promoteur/-trice « l'autorisation d'imprimer ». Cette autorisation d'imprimer constitue une garantie pour l'étudiant·e que son mémoire peut être défendu.

Nota bene. Un·e étudiant·e ne peut recevoir l'autorisation d'imprimer puis de défendre son mémoire que si toutes les autres épreuves d'évaluation du master ont été validées et toutes dettes administratives et financières apurées.

Le doyen de la faculté fixe une date de défense du mémoire, en concertation avec les membres du jury. Cette date est communiquée à l'étudiant·e.

La défense du mémoire se déroule normalement la deuxième ou troisième semaine de juin (avant la rencontre du collège) ou la deuxième ou troisième semaine de septembre (avant la rencontre du collège).

L'étudiant·e procède alors à l'impression de son mémoire.

Avertissement : dès l'autorisation d'imprimer accordée à l'étudiant·e, seules les corrections mineures de forme (c'est-à-dire de style, orthographiques ou de ponctuation) sont admises. Aucune modification de contenu n'est autorisée. Toute modification de contenu entraînera *de facto* le retour à la demande d'autorisation d'imprimer et donc le report de la défense à une session ultérieure.

Les indications à faire paraître sur la page de titre doivent être conformes aux instructions fournies en annexe 1 du présent document. Le numéro d'ordre doit être demandé au préalable au bibliothécaire. Le mémoire doit être transmis, en version numérique et en version papier, aux membres du jury au plus tard un mois avant la défense. En cas d'envoi postal, l'étudiant·e doit se coordonner avec la faculté.

Défense publique du mémoire

La défense publique du mémoire dure environ une heure. Elle est encadrée par la lecture des textes réglementaires qui seront fournis par le secrétariat.

Nota bene. Si, avant la défense, l'étudiant·e souhaite encore apporter d'ultimes corrections mineures de style, orthographiques ou de ponctuation, elles devront être reprises sur un document A4 d'*errata* fourni par l'étudiant·e en nombre suffisant pour que tous les membres du jury puissent en disposer au moment de la défense. Toute modification de contenu est strictement interdite.

L'ensemble du travail de conception du mémoire est validé à raison de 25 crédits ECTS. La note relative à ces ECTS est attribuée par le jury et peut être proclamée après délibération.

La mention attribuée au *diplôme* de Master en théologie du/de la candidat·e ne peut être proclamée au terme de la défense, que si le/la président·e de séance est en mesure d'établir le calcul de la moyenne générale obtenue pour l'ensemble du cursus du master.

Pendant la défense du mémoire, l'étudiant·e doit prendre note des remarques et critiques sur son travail ainsi que des questions qui lui seront posées. Ces remarques et questions seront consignées dans une note de synthèse, rédigée par l'étudiant, qui intégrera également ses réponses.

Réalisation de la note de synthèse

L'étudiant·e adressera cette note de synthèse (voir modèle en annexe 2), dans les huit jours qui suivent la défense, à son/sa promoteur/-trice et en demandera la validation.

Le/la promoteur/-trice valide la note de synthèse de la défense et donne son autorisation de dépôt du mémoire, auquel est jointe la note de synthèse, à la bibliothèque. Le/la promoteur/-trice en informe par écrit le doyen et la coordination des études.

Dépôt du mémoire à la bibliothèque

L'étudiant·e dépose à la bibliothèque un exemplaire imprimé de son mémoire, tel qu'il a été défendu, en y insérant la note de synthèse de la défense.

Délai complémentaire de réalisation du mémoire. Si pour une raison impérative, le mémoire ne peut être présenté ni en juin ni en septembre, un délai complémentaire peut être accordé pour une défense à la fin du Q1 de l'année académique suivante sans frais supplémentaires. Si ce délai doit être prolongé au Q2 de l'année suivante, l'étudiant est considéré comme régulièrement inscrit et, à ce titre, doit verser 50% des frais d'inscription.

Annexe 1

Faculté universitaire de Théologie protestante de Bruxelles

Année académique 20.. – 20..

TITRE

MÉMOIRE

présenté à la Faculté universitaire de Théologie protestante de Bruxelles en vue
de l'obtention du diplôme
de
Master en Théologie

par NOM, Prénom(s)

Mémoire n° ____

Bruxelles, le jour mois année
(de la défense ; exemple : « 25 juin 2024 »)

Note de synthèse

des remarques, questions posées et amendements suggérés par le jury
lors de la séance de défense du mémoire

Nom & Prénom de l'étudiant(e) :

Titre du mémoire :

Date de défense du mémoire :

Note obtenue pour le mémoire et sa défense _____ / 20

[Le texte] ...

Date de rédaction : ____/ ____/ ____

Validé par : ____

Le ____/ ____/ ____

[À adresser, ***dans les huit jours qui suivent la défense***,
au/à la promoteur/-trice et en demander la validation.]

Rue des Bollandistes, 40 B-1040 Bruxelles
+32 2 735 67 46
www.futp.be – info@protestafac.ac.be